

Monsieur Coutant CP: 1

Monsieur Briastre CP: 2.

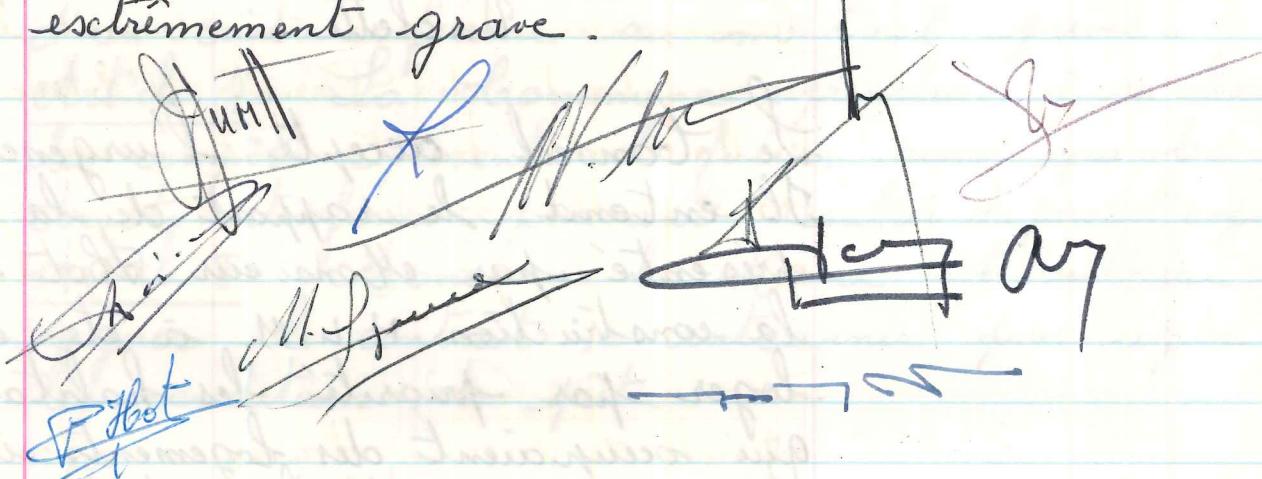
et de ne pas se réunir pour ces deux attributions là, qui sont irrévocables.

Le Conseil entend une communication sur la situation actuelle des écoles et approuve la proposition de voirie intérieure, raccordant la voirie de l'école à la voirie publique.

Cette route aura 4 mètres de large et sera à l'intérieur du périmètre de l'école.

Elle débouchera en siflet sur le chemin Herbeux de manière à permettre l'accès des gros porteurs de fuel.

Le Conseil entend une communication sur la panne d'eau consécutive à un accident extrêmement grave.



Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 8 février 1969 à 21 heures.

Le huit février mil neuf cent soixante neuf à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chennecy, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de son maire.

Etaient présents : M. M. Judith et Gibert et adjoints, Violette, Gilles, Guimant, Rice, Gaudy, Legrand, Brunflet, Changenet, Roy, Lonet, Hot, Robert mairie-

Pouvoirs : M. Rabier à M. Gilles
M. Dhont à M. Changenet

Secrétaire : M. Gaudy.

L'assemblée rend hommage particulier à Monsieur Georges Beaulieu, Conseiller Municipal, décédé accidentellement le 13 décembre 1968.

et approuve le compte administratif de l'année 1967, conforme au compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal et approuve le budget Supplémentaire présenté par le Maire et préparé par la Commission des Finances qui s'élève à 1.402.073,08 francs en recettes et dépenses

3. 69-2. Prend connaissance de la demande présentée par la Caisse des écoles de Ballancourt. Après discussion, il est décidé de demander à la Commission Scolaire du Conseil de siéger avec les représentants des Parents d'élèves du collège de Ballancourt, habitants Mennecy, afin de déterminer dans quelles conditions et sur quelles bases l'aide du Conseil pourrait être apportée.

Dossier 3-69-4:

Arrêté de cars scolaires - accord
Renvoyé pour exécution au contrôle de la Commission des travaux.

Rapport 1-69-1:

et près avoir pris connaissance de la lettre de la Société Rivaud, concernant l'avenue du Bois Chêpet.

Le Conseil approuve les décisions qui ont été prises pour la réception de cette voie et enregistre le règlement de 12.250 francs de cette Société à titre de participation.

Rapport 1-69-2-

et près examen des paramètres et de la lettre du 23 décembre de la Société Lyonnaise des Eaux et de l'Eclairage,

Le Conseil est d'accord pour subir l'augmentation de 0,6559 à 0,7119.

Sont intervenus : M. M. Roy-Louet et Changenet

Dossier - 1- 69-3.

Prefecture de l'Essonne Le Conseil prend note de la lettre du 31 janvier
fonction d'Administration 1969 de la Carisco proposant un prêt de 50.000 francs.
communale - 1^e Bureau au taux de 6,75%, pour une durée de 6 ans
N° 1435. Vu et approuvé Il décide de donner son accord à cet emprunt,
Corbeil-Essonnes le 6 mars Charge le Maire de le réaliser, et, lui demande
1969 - Le Président : signé de chercher un autre emprunt de 50.000 francs complé-
mentaire.

En effet, il estime que le ravalement de l'Ecole des filles s'élèvera à 110.000 francs environ. Ce ravalement pourrait être fait en 2 tranches et le Conseil charge sa Commission des Travaux, de désigner un métreux qui fera l'estimation, de procéder à l'agrément des entreprises et à la préparation du dossier d'appel d'offres étant entendu qu'ensuite, avant l'appel d'offres de lui-même, le classier rendra en séance du Conseil Municipal pour être approuvé.

Rapport - 1- 69-4

Le rapport présenté par Monsieur Rice sur la proposition de Monsieur Girault, comporté une prospection auprès des électriciens pour le service de la commune durant l'année 1969, étant entendu que l'échelle peut être prêté et que les lampes sont fournies.

Le résultat de la prospection sera confié à la Commission des Travaux qui en rendra compte en séance du Conseil, dans les mêmes conditions que pour l'école.

1- 69-5

Demande de garantie pour la construction de 164 logements à la Jeannette, présentée par la Société d'H.L.M. de l'Essonne pour 10.300.000 francs remboursables en 40 ans, au taux de 2,60%, déterminant une annuité de 436.720 francs.

Par appel nominal, le Conseil se prononce favorablement, à l'unanimité.

Dossier 2- 69-2.

Lot Équipement électromécanique du Château d'eau

Le Conseil -après avoir pris connaissance de la lettre du 23 janvier, de la Direction Départementale de l'Agriculture, approuve le marché proposé pour un montant de 31.750 francs à intervenir avec la Société Electrohydraulique Industrielle et Télécommandés, donne tous pouvoirs au Maire pour ce faire.

Observation de M.M. Gaudy et Lautet, qui souhaitent que ces travaux soient réalisés très rapidement étant très inquiets sur les possibilités de distribution d'eau dans la commune, si l'été se montre particulièrement chaud.

2. 69-2

Le Conseil approuve l'aménagement du carrefour de la rue Canoville et de la voie nouvelle.

Rapport 2. 69-3. Présenté par Monsieur Lautet.

Le Conseil adopte toutes les conclusions de ce rapport et demande au Maire de faire faire l'étude de la nouvelle conception du Stade dans le cadre des données de ce rapport, de la chiffrer et de la soumettre à une prochaine réunion.

Rapport 2. 69-4:

Par Monsieur Gaudy sur l'état d'avancement des travaux du Gymnase, qui sont suivis par la Commission des Travaux.

et la demande de M.M. Legrand et Violette, la Commission se préoccupera de la capacité de la fosse prévue au Gymnase dans les travaux supplémentaires. Le Conseil donne tous pouvoirs à la commission qui doit s'occuper de chiffrer la dépense.

2. 69-5-

Le Conseil décide d'approuver la convention d'entretien avec les établissements Maury, pour une somme de 1.570 francs par an.

T.V.A. incluse soumise à révision, comportant 8 visites de Septembre à Avril, avec 2 révisions complètes pour chaque brûleur.

et approuve l'observation de M. Legrand sur la réfection, non pas de la cheminée, mais des éléments intérieurs du foyer.

2. 69. 6.

Le Conseil entend le compte-rendu de la Commission des travaux par M. Goudy il approuve les décisions qui ont été prises concernant l'Ecole de la Jeannette, et les dispositions que le Maire a cru bon de prendre pour l'équipement en gaz des cuisines (bouteilles de 13 kg) et électricité pour le chauffe-eau, dans les appartements des instituteurs.

2. 69. 7.

Les Portes de Paris le Conseil approuve le projet présenté en son temps par l'architecte des Bâtiments de France, prend connaissance de l'avis de Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement et informe le Maire à notifier ce projet aux intéressés qui auront 60 jours pour donner leur avis.

Passi ce délai et sans accord amiable, le Conseil décide d'entamer la procédure d'escroissance pour les emprises nécessaires.

Demande de M^e Gilles

Le Conseil approuve la pose d'un grillage sur toute la partie par laquelle des individus s'introduisent dans cette propriété il est entendu que le chaperon sera refait par le personnel communal, étant donné que les dégradations sont de notre fait.

Rapport 2. 69. 8.

Commission de la Voie : rapport d'activités.

2. 69. 9.

compte-tenu de la proposition de Monsieur l'Ingénieur des T. P. E. de la Subdivision qui propose de confier pour 30 000 francs le marché de la canalisation d'assainissement du Gymnase et près avoir entendu les observations de M. M. Legrand et Violette, qui font part de la nécessité de rattacher l'évacuation du vestiaire - douche actuel sur cette canalisation, et de la surprise désagréable qu'ils ont eu de voir que nous avons pour ce vestiaire une fosse de 4 personnes, au lieu de celle pour 10 prévue.

Le Conseil unanime autorise le Maire à passer ce marché, et dit que la dépense sera en section extraordinaire, au titre de la construction du Gymnase.

3-69-3.

Le Conseil entend une communication concernant les difficultés de chauffage à l'école maternelle. Le Maire signale qu'avec une température normale - au primaire, on n'arrive pas à obtenir, qu'elle que soit la température extérieure, plus de 14° le matin dans les classes. L'Entreprise a été mise devant ses responsabilités,

- Changement des radiateurs, en cours.
 - 2 départs de la chaudière
 - Système de calorifugage
- sont à réaliser selon les résultats.

Rapport 4-69-1.

Rapport de Monsieur Giroulet pour la Commission d'Hygiène - et accord.

4-69-2.

Délibération demandant une enquête d'utilité publique pour la mise en service du Château d'eau.

Le Conseil donne un avis favorable.

Rapport 4-69-3.

Commission de Sécurité du 20 Janvier, concerne la pose d'un poteau d'incendie au

*Vie et approvisi sans nage-
ment en ce qui concerne l'atti-
bution, de la subvention d'état
sous réserve que le financement
integral soit assuré, étant
entendu que ce projet est
susceptible de recevoir l'aide
financière du service Départe-
mental d'Ingenierie si les
moyens définitifs et l'ET de
réception affirment à cette opera-
tion partiellement et la
préfecture avant la fin de
l'exercice en cours.*

*Conseil. Ecoueney, le 29 juillet 69,
Le Président*

Groupe Scolaire de la Jeannette par le S.L.E.E.
et l'acquisition de matériel

M. Chagenet représentant de M. Dhont fait part
de deux observations, sur les dispositions à prendre
du Groupe Scolaire

Le Maire répond qu'il a prévu un rendez-vous
avec le Commandant Savelli pour voir le cas
du Clair Logis et faire la tournée des Ecoles
et des points durs de Ecoueney, avec l'Inspecteur
Départemental.

Il confirme au Conseil qu'il a pris toutes les
mesures de sécurité suffisantes (bien que provisoires),
pour permettre l'occupation immédiate des nouveaux
locaux scolaires.

4.69-4. Le Maire rend compte de la visite effectuée
par les Ponts et Chaussées et la Commission
d'Hygiène de la Commune au Domaine du Bel-Air
on a été à même de constater que les matières
n'étaient pas traitées par les installations du
Domaine, et que les mauvaises odeurs étaient
dûes à ce fonctionnement défectueux.

Le Maire a écrit à la Société Rivaud et au
Gabinet Buscaglia pour attirer leur attention
sur cet état de chose, et le Conseil faisant suivre
les conclusions de la commission délibère en ce
sens, afin que les habitants de ce nouveau
quartier de Ecoueney ne soient plus incommodés.

4.69-5. Le Conseil prend connaissance de la lettre
542, du 13 janvier, concernant l'inspection des
animaux et des denrées d'origine animale dans le
ressort de la Commune.

Il délibère pour que les contrôles en 1969 soient
assurés d'une manière plus fréquente et que la
 vérification du vétérinaire soit signalée à la
Mairie, prouvant ainsi que le service est
bien rendu.

S-L.E.F.

l'aut part

à prendre

part,

élections

z-vous

le cas

Écoles

Inspecteur

tes les

provisoires),

nouveau

te effectuée

sions

au Bel-Air

natières

du

itaient

et au

ditions

t siennes

en ce

au

modis.

la lettre

des

lans le

soient

ue la

la

est

Questions diverses:

Zone Pavillonnaire

Le Conseil entend une communication de la Commission spécialisée : MM. Violette, Crouzet et Lument.

Monsieur Crouzet déclare être en désaccord avec les dispositions qui ont été prises à la dernière assemblée Générale, regrettant le plan d'urbanisation qui avait été établi par Mademoiselle D'Herbez de la Tour.

Monsieur Changenet demande si il y aura un jardin d'enfants.

Le Maire répond qu'il fallait un projet simple pour aller vite.

Evidemment la perfection pouvait être atteinte, mais au bout d'un délai trop long au gré des intéressés.

Le Conseil autorise ses représentants à poursuivre leur travail au sein de cette association.

Paris - Nice

Le Conseil note le passage de la course cycliste Paris - Nice.

Constructions

Le Conseil est informé que la construction des 19 pavillons au Chemin Herbeux a été accordée avec les conditions imposées par lui.

Remerciements

Le Conseil prend note de la lettre de remerciements de Monsieur Ferrand, Ingénieur E.D.F. Subdivisionnaire.

Voirie

Le Conseil entend 2 notes de M. Dhont, transmises par M. Changenet qui s'y associe.

- Une concernant le mauvais état du bas de la rue Jean-Jaurès

- L'autre concernant le stationnement unilatéral alterné

Le Maire répond que la seule formule est évidemment de faire accélérer les travaux, il va s'y employer dès lundi.

Pour le stationnement, le Garde-Champêtre a des instructions très précises et des papillons à cet effet.

Le Conseil entend une communication sur un projet de construction par la société Lerrit.

Le Conseil prend note du calendrier des fêtes

Le Conseil approuve la réception provisoire de l'éclairage public, et avenue Villeroy, par la Commission spécialisée

Le Conseil entend avec stupéfaction, la prise de position de la Ville de Paris pour le stationnement le long des aqueducs de la Vanne et du Loing -

Prefecture de l'Essonne. Désignation des architectes chargés de l'éification

Direction de l'Administration de la Jeannette.

tration Communale

3^e Bureau. Vu sa précédente délibération du 11 Mars 1967 approuvée le 24 mai 1967, sous le numéro 3740, donnant

n° 1309 Corbat. Essonne pouvoir au Maire de signer tous contrats présentés,

Vu le 26 février 1969. Tous contrats à intervenir pour l'éification

Le Préfet. Pour le Préfet du groupe scolaire "La Jeannette".

et par Délégation

Le Directeur de l'Administration

tration Communale

Sigui Illeuble.

Vu sa précédente délibération du 11 Mars 1967 approuvée le 24 mai 1967, sous le numéro 3740, donnant

n° 1309 Corbat. Essonne pouvoir au Maire de signer tous contrats présentés,

Vu le 26 février 1969. Tous contrats à intervenir pour l'éification

Le Préfet. Pour le Préfet du groupe scolaire "La Jeannette".

Vu le contrat passé avec les architectes auteurs

du projet, le 6 Mars 1967, approuvé le 22 Mars

1968, sous le numéro 01722.

Dans un but de précisions et de régularisation des actes passés;

- Désigne officiellement M. Journe et Phelouzat, en tant qu'architectes coordinateurs; et M. Rameau en tant qu'architecte d'opération,

Dit que les honoraires seront réglés dans la limite des marchés approuvés, soit 1.844.773 francs.

Les sujets étant épuisés la séance est levée à deux heures du matin